Ferdinand Nahimana Prisonnier du TPIR BP. 37 Koulikoro République du Mali

Tél: 223 21 26 27 57

### Réplique à Jean Baptiste Nkuliyingoma

# I. La réponse de Nkuliyingoma à mon analyse et commentaire justifie encore la pertinence de plus de débat sur son livre *Inkundura*<sup>1</sup>

Au premier paragraphe de sa réponse, Jean Baptiste Nkuliyingoma se demande pourquoi j'ai appelé mon écrit un *«débat»* puisque, écrit-il, *"c'était* [mon] *article uniquement destiné sans doute à donner* [mon] *point de vue sur le livre que d'autres ont déjà lu et commenté"*. Après avoir énuméré différentes interventions sur son livre, il termine par cette phrase surprenante qu'on n'attendrait pas normalement d'un auteur d'un livre : "Je ne vois donc pas la pertinence d'un nouveau débat que Ferdinand Nahimana veut animer à partir de la prison de Koulikoro en République du Mali".

Quand un livre est publié, son auteur ne peut pas décréter qu'après tel nombre d'interventions sur cet écrit, aucun autre lecteur ne pourra plus émettre son commentaire ou son point de vue là-dessus. Ce serait un drôle d'agissement de la part de cet auteur! Je souhaiterais dire à Nkuliyingoma que contrairement à sa position, beaucoup de livres connaissent des retentissements plusieurs années après leur sortie grâce à la critique des lecteurs, des analystes, des chercheurs, etc. qui le découvrent pour la première fois ou qui le revisitent.

Comme Nkuliyingoma le dit si bien, en donnant mon point de vue, je participe au débat sur son ouvrage. Ce que j'ai écrit fait déjà partie de ce débat; en témoignent les passages que j'ai commentés. D'ailleurs sa réponse à mes observations est en soi la preuve qu'il y a encore des raisons de débattre sur son livre et sur sa manière, à lui, de recevoir et d'utiliser les données crédibles qui n'étaient, peut-être pas, à sa disposition au moment de l'élaboration de son manuscrit ou qu'il avait et n'a pas voulu porter à la connaissance de ses lecteurs.

# II. Mon objectif : faire "constater et corriger plusieurs contrevérités étalées ici et là par Jean Baptiste Nkuliyingoma dans son ouvrage".

Cet objectif figure clairement au début de mon intervention<sup>2</sup>. Entre autres contrevérités, j'ai relevé les accusations mensongères portées contre moi dans ce livre. Sur base des références irréfutables, j'ai rétabli la vérité. Je constate avec satisfaction que Jean Baptiste Nkuliyingoma ne qualifie de faux aucun des éléments que j'ai produits ou cités en référence. Je constate également avec plaisir qu'il ne met nulle part en cause le fond du contenu de mon analyse et de l'argumentaire développé. Devant l'évidence, sa position refuge a été de signifier à plusieurs reprises qu'il a évité des présentations correctes et détaillées afin de ne pas faire œuvre d'historien. Que voulait-il faire finalement en se décidant d'écrire "Amateka y'intambara"? Il a raté le virage! C'est pourquoi je lui ai indiqué posément qu'il aurait bien fait de ne pas faire figurer "Amateka" dans le titre de son livre.

\_

Jean Baptiste Nkuliyingomana a réagi, le 18/02/2012, au document de 27 pages que j'ai sorti le 9 février 2012 sous le titre : "Débat sur le livre de Jean Baptiste Nkuliyingoma: *Inkundura. Amateka y'intambara ya ruhekura yakuyeho igitugu ikimika ikindi*. Orléans, Editions la Pagaie, 2011".

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ferdinand Nahimana, "Débat sur le livre de Jean Baptiste Nkuliyingoma: *Inkundura. Amateka y'intambara ya ruhekura yakuyeho igitugu ikimika ikindi*. Orléans, Editions la Pagaie, 2011", p 1.

Intervenir sur *Inkundura* est mon droit le plus légitime. Il l'est surtout que, contrairement à ce que Nkuliyingoma a écrit le 18/02/2012, le TPIR, par l'Arrêt de la Chambre d'appel du 28/11/2007, jugement définitif, le seul qui compte, m'a acquitté de l'ensemble des accusations portées contre moi dans *Inkundura*. Il semble qu'en maintenant de telles accusations dans son livre alors qu'il savait que j'en étais lavé, Nkuliyingoma pensait que, puisque je suis en prison, je n'allais pas pouvoir réagir et que je devais laisser ces mensonges prospérer alors que je suis en possession des preuves irréfutables qui le contredisent. S'il veut être crédible lorsqu'il écrit sur les accusés ou condamnés du TPIR, je l'invite encore une fois à lire les documents de ce Tribunal. En effet, si, avant de me répondre, il avait pris un peu de son temps pour jeter un coup d'œil dans l'Arrêt ci-haut cité, il n'aurait pas écrit ceci :

"Je m'en voudrais de ne pas réagir à son article qui prend mon livre pour cible mais dans une stratégie clairement visible de se disculper de tous les crimes pour lesquels il a été condamné par le Tribunal Pénal International d'Arusha, en première instance et en appel."

Cette phrase de Nkuliyingoma témoigne de sa méconnaissance totale des procédures du TPIR. Je viens de le dire : quand il y a eu appel d'un jugement de la Chambre de première instance, l'Arrêt de la Chambre d'appel est définitif. Il est le seul qui compte. Pour plus d'information sur ma condamnation et ma peine telles que décidées par la Chambre d'appel, j'invite Nkuliyingoma à lire attentivement mon dernier livre intitulé *Le combat pour la vérité*<sup>3</sup>, pp. 29-33. Il se rendra compte que le fait d'avoir pensé que par mon intervention sur *Inkundura* j'aurais cherché à me faire disculper "de tous les crimes pour lesquels [j'ai] été condamné" l'a empêché d'apprécier avec noblesse ma contribution à la recherche de la vérité sur les événements qui ont marqué l'histoire de notre pays depuis les années 1990.

#### III. Refuser la vérité n'honore pas.

Comme je l'ai souligné plus haut, la réaction de Nkuliyingoma à mon intervention sur son livre ne met aucunement en cause les points fondamentaux de mon document. Cependant, je constate qu'il fuit la vérité en prétextant qu'elle lui est communiquée par un historien condamné et prisonnier du TPIR. La vérité reste la vérité quel que soit celui qui la détient et la fait connaître. Ainsi, le fait pour lui d'apprendre de moi les vraies raisons de mon départ de l'ORINFOR l'ont fait frissonner. Au lieu de se soumettre à l'évidence, il tente de se justifier comme si reconnaître qu'il s'est trompé ou qu'il n'était pas parfaitement au courant de ce qui s'est réellement passé était un mal en soi. Au fond, il est d'accord avec ma présentation des faits mais les considère comme des détails auxquels il ne voudrait pas accorder de l'importance : "Les détails autour de ce limogeage importent peu pour moi". Il devrait savoir que c'est précisément dans le détail, le petit détail même, que se retrouve la vraie cause d'un fait, d'un événement ; la vérité. Comment Nkuliyingoma peut-il encore prétendre œuvrer pour la promotion de la vérité s'il se refuse de la rechercher jusque dans les recoins les plus cachés, jusque dans le moindre détail ? Il est surprenant de le voir rejeter systématiquement les faits avérés tout simplement parce qu'ils déforcent sa présentation habituelle chère à tout partisan du discours dominant et du politiquement correct. C'est le lieu ici de rappeler encore ces quelques phrases de la conclusion de mon document du 09 février 2012:

"Autant dire que nous les Rwandais, premiers bénéficiaires de notre histoire, nous avons la responsabilité de la protéger contre les déformations. Nous avons le devoir de la léguer

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ferdinand Nahimana. *Le Combat pour la vérité*. Lille, Éditions Sources du Nil, 2011. J'ose espérer qu'il ne dira pas que puisque c'est un livre d'un prisonnier condamné, il ne le lira pas. Mais il est libre d'opérer ses choix.

sans amputations aux générations futures. Pour ce faire, nous devons nous décider de chérir la vérité, de la dire et de l'écrire. Et pour éviter la tentation de faire de ses convictions personnelles des "vérités universelles", le Rwandais doit renouer avec le débat ; le débat contradictoire, générateur des consensus utiles à la vie apaisée en communauté locale, nationale et supranationale".

## IV. Assumer mes responsabilités m'interdit de coller aux autres les rôles qu'ils n'ont pas exercés

En écrivant *Le combat pour la vérité*, je mettais en acte mon engagement pour la vérité Ce livre est l'aboutissement d'un long processus : analyse des faits, critiques des écrits, débats et échanges de différents ordres avec mes codétenus sur les événements survenus au Rwanda depuis 1990 et de façon particulière sur les massacres d'avril à juillet 1994, sur le génocide à l'intérieur du Rwanda et en dehors de notre pays. C'est le reflet de mon idéal. Comme je l'ai écrit, "la vérité délivre. Elle rend heureux. Elle suscite de l'entrain. Elle fonde et solidifie l'œuvre de justice et de développement"<sup>5</sup>. Elle occupe le centre de mes échanges verbaux et de mes écrits. Du moins je m'y emploie le plus possible.

Dans ce cadre, concernant la RTLM, j'ai écrit dans le document sur *Inkundura* ce que j'ai dit à mes juges du TPIR. Peut-être un autre que moi aurait-il choisi de cacher son rôle réel joué au sein de la société RTLM. Moi, si je ne l'avais pas fait, j'aurais agi contre mes convictions, contre ce que je prône. J'aurais tordu la vérité et me serais abîmé moi-même. En effet, j'aurais ainsi signifié que quand nous avons créé la société RTLM et installé la radio du même nom, nous étions en train de mettre en place les outils du génocide. "Ça ne s'est pas passé comme ça", n'en déplaise à Nkuliyingoma<sup>6</sup> et les autres comme lui qui voudraient faire croire que ces actions entraient dans la préparation du génocide. N'étant plus en mesure de soutenir ses accusations impliquant les actionnaires de la RTLM dans l'entente en vue de commettre le génocide, il avoue : "Je profite de l'occasion pour dire que je n'ai incriminé nulle part dans mon livre les actionnaires de la RTLM dans leur totalité". Pourtant, la page 86 de son livre les incrimine tous. En témoigne ce passage dont je fais moi-même la traduction libre :

"La valeur d'une (01) action était de 5.000 Francs rwandais. Beaucoup de gens se sont limités à l'achat d'une (01) action. Mais ceux qui étaient plus nantis ont acheté plusieurs actions. Sur la liste des actionnaires de la RTLM publiée sur internet, c'est Juvénal Habyarimana qui a mis plus d'argent : 1.000.000 de Francs rwandais, suivi de Pierre Basabose qui a mis 600.000 Francs. Quatre autres personnes : Félicien Kabuga, Joseph Nzirorera, Séraphin Rwabukumba et Pasteur Musabe ont mis chacune 500.000 Francs. Claver Kamana a mis 300.000 Francs, le Colonel Théoneste Bagosora a mis 250.000 Francs tandis que Donat Munyanganizi et Kope Gratien Mbonye ont mis chacun 200.000 Francs. D'autres hauts placés du régime Habyarimana, tels le Colonel Elie Sagatwa, le Capitaine Pascal Simbikangwa et Alphonse Higaniro ont mis chacun 100.000 Francs. Ferdinand Nahimana et le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita ont mis chacun 50.000

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ferdinand Nahimana, "Débat sur le livre de Jean Baptiste Nkuliyingoma: *Inkundura*...", p. 25

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> *Idem* p 17

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Il semble que Nkuliyingoma se voit blanc comme neige dans le drame rwandais et voudrait faire faussement croire qu'il a trouvé dans la création de la RTLM quelques indices de planification du génocide. Quand il parle aux Rwandais et à ceux qui connaissent le Rwanda, il ferait bien d'avoir de la retenue. Le fait pour lui d'avoir attendu presque désespérément la victoire du FPR et d'être entré dans le gouvernement que ce front a mis en place en juillet 1994 au moment où il massacrait les populations innocentes par milliers devrait l'inviter à plus d'humilité. Ce parcours pourrait lui aussi être en débat.

### Francs. Le tout atteignait, au démarrage de la RTLM, le montant de 15.812.572 Francs rwandais".

Jean Baptiste Nkuliyingoma peut maintenant dire qu'il a plutôt "montré que les principaux actionnaires étaient des proches du Président Habyarimana, et [que] cela n'est pas un crime en soi". Mais quand dans son livre il a écrit ceci : "Un indice qui ne trompe pas, qui permet de savoir dans quelle direction ils conduisaient le pays, c'est le fait d'avoir nommé Ferdinand Nahimana comme Directeur de cette radio, lui qui a été chassé de l'ORINFOR à la suite des troubles qu'il a déclenchés dans le Bugesera", il devrait avoir l'humilité de reconnaître que dans le cadre de sa fausse théorie du génocide planifié par le régime Habyarimana, il a impliqué les actionnaires de la RTLM, petits et grands, dans l'entente en vue de commettre le génocide.

C'est un constat : la propagande autour et contre la RTLM a été si forte que l'opinion publique et même ses auditeurs de la première heure ont fini par accepter automatiquement et sans rétrospective la présentation selon laquelle ses émissions auraient toujours appelé aux massacres. Dire le contraire, c'est s'exposer à être frappé d'anathème. Pourtant l'analyse de ses émissions prouve qu'il y a eu une RTLM d'avant le 06 avril 1994 et une autre postérieure à cette date.

Ce n'est pas parce l'opinion dominante n'accepte pas cette présentation que je dois m'y plier et propager le contraire de ce que fournit le contenu de ses émissions. Les Juges du TPIR que l'on peut difficilement soupçonner de sympathie pour moi, ont eux aussi fait la distinction entre la RTLM d'avant le 6 avril 1994 et celle d'après cette date : "la Chambre d'appel ne peut conclure que les émissions antérieures au 6 avril 1994 ont incité à la commission d'actes de persécution". Autant dire à Nkuliyingoma que ma présentation de la RTLM en deux phases distinctes est loin d'être "une absurdité".

Les Rwandais, nous avons intérêt à prendre désormais l'habitude de fonder nos affirmations sur la preuve, sur l'analyse approfondie des faits. L'absence de cette culture nous a souvent déviés de la vérité et nous a perdus. Le mensonge, la rumeur et la propagande nous ont maintes fois induits lamentablement en erreur; elles nous ont, en partie elles aussi, conduits à la catastrophe de 1994.

Concernant les responsabilités au sein de la RTLM. Contrairement à ce que Nkuliyingoma voudrait faire croire, je ne me suis pas défendu devant mes juges en chargeant faussement Phocas Habimana. Le TPIR a en sa possession les documents écrits montrant qui faisait quoi à la radio RTLM et au sein de la société RTLM en général. Ces documents écrits sont signés par les différents acteurs eux-mêmes. Cependant, le Procureur du TPIR, poussé par certaines associations, telle Reporters sans frontières, et quelques personnalités proches ou membres du FPR, a cherché à convaincre les juges que la radio RTLM était gérée au quotidien par Nahimana et Jean Bosco Barayagwiza. Le passage que j'ai repris du livre de Ruhigira contredit cette présentation des faits. Il rejoint et corrobore les documents écrits existants. Si les juges avaient eu ce témoignage au cours de mon procès, ils n'auraient pas autorisé de telles présentations alambiquées et inutiles. Nous n'aurions pas perdu du temps et de l'énergie.

En conclusion, affirmer que Félicien Kabuga fut le Président du Comité d'initiative, que Barayagwiza et moi... nous en fumes membres et présidents de deux des Commissions de ce Comité, que Phocas Habimana fut Directeur de la RTLM ne devrait être vu que comme la manifestation de la vérité. Le dire ne salit personne. Encore une fois, rappelons ceci que Nkuliyingoma ne semble pas avoir bien lu :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Arrêt de la Chambre d'appel, 28 novembre 2007, paragraphe 994.

"Avant tout développement sur la direction de la RTLM, il sied de souligner que le fait d'avoir été Président du Comité d'initiative, Président de l'une ou l'autre des commissions créées par ce Comité, d'avoir été Directeur, Rédacteur en chef, journaliste ou tout autre employé de cette société ne constitue en rien un crime. La responsabilité criminelle ne peut pas être liée à une fonction exercée au sein de cette société mais à un comportement personnel, individuel observé au cours des événements d'avril à juillet 1994".

N'aurait-il pas bien lu non plus mon commentaire sur l'extrait du livre d'Enoch Ruhigira ou aurait-il voulu distraire ses lecteurs de la conclusion que j'en ai tirée ? En effet, il prétend que j'aurais écrit qu'il aurait dû citer cet ouvrage "qui a été publié aux éditions La Pagaie deux mois après le [sien]". Je n'ai soutenu cela nulle part dans mon texte. J'ai plutôt clairement écrit ceci : "Cependant, pour ses prochains écrits sur le même sujet, je l'inviterais à exploiter les archives du TPIR et à lire le récent livre d'Enoch Ruhigira". J'ai terminé mon commentaire sur cet auteur et son livre par ce souhait : "J'espère que la révélation d'Enoch Ruhigira amènera Jean Baptiste Nkuliyingoma à comprendre qu'on peut pendant longtemps étouffer ou tordre la vérité mais qu'elle finit toujours par resurgir avec éclat et vigueur là où on l'attend le moins".

Réalise-t-il la différence entre ce qu'il a tenté de m'attribuer et ce que j'ai écrit réellement ?

#### V. Il est encore très difficile de faire accepter la vérité

Mon engagement pour la vérité, donc pour la justice et la paix, n'est pas une option aisée. Je suis conscient des dangers qui me guettent. Étant en prison, certaines personnes libres qui ne réalisent pas encore que seule la vérité, base de la justice et de la paix, va sauver enfin et durablement le Rwanda et son peuple, pourront tenter de me discréditer, de me calomnier et de freiner le plus possible la diffusion de mes idées, de ma pensée.

En effet, "les erreurs des uns et des autres ayant plongé le Rwanda dans le désastre sans précédent depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990, « il est difficile de reconnaître que l'on s'est trompé ou que l'on a été abusé...» "11. La première arme que j'ai pour me protéger et me permettre de continuer mon chemin, c'est la preuve. C'est le lieu ici d'informer Nkuliyingoma que l'aveu-témoignage de Hassan Ngeze selon lequel il était au service des Américains et d'autres puissants n'est pas que paroles. Des documents existent qui appuient sa déclaration. C'est l'occasion également de lui dire qu'après l'assassinat du Président Habyarimana et la reprise de la guerre, il ne fut pas le seul à être en danger ni le seul à avoir cherché à fuir les hordes meurtrières du FPR et des Interahamwe. J'ai fui à l'ambassade de France à Kigali qui m'a évacué et m'a laissé à Bujumbura. De là j'ai été à Bukavu, puis après le 20 avril 1994, j'ai regagné le Rwanda avec ma famille. En quoi estce que dire cela doit donner lieu aux rires moqueurs ? Les documents sur ce fait existent et ne sauraient souffrir de contestation 12. Quand le 11 avril 1994, au grand matin, les Français nous ont embarqués pour Bujumbura, le Gouvernement intérimaire venait d'entrer en fonction. Je n'y avais aucun rôle, je n'étais nommé dans aucun poste. Je

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Ferdinand Nahimana, "Débat sur le livre de Jean Baptiste Nkuliyingoma: *Inkundura*...", p. 19.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>.*Idem*, p. 20.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> *Idem*, p. 17.

Même André Guichaoua que Nkuliyingoma affirme avoir lu me cite sur la liste des personnes évacuées par l'Ambassade de France à Kigali. Nkuliyingoma cherche la preuve? Il a notamment écrit : "Je ne suis pas convaincu que le recrutement dont il parle a eu lieu". La preuve existe, quand il viendra me voir je la lui indiquerai. Je lui donnerai une autre montrant que la direction du FPR a envoyé, le 7 avril 1994 en fin de matinée, un ordre de me chercher et de m'assassiner. Fort heureusement, je n'étais plus chez-moi.

n'étais pas militaire. Je n'ai donc pas été un déserteur. Que Nkuliyingoma le sache et l'intériorise : un débat sur un livre est différent des échanges entre des garçons de la rue.

Ma deuxième arme pour mener mon "Combat", c'est la persévérance et la foi en la vérité et en ses conséquences positives sur le peuple rwandais. Le fait pour moi d'être en prison, au Quartier pénitentiaire du TPIR au Mali, ne m'ôte pas la faculté de participer à la recherche de solutions aux nombreux problèmes épineux auxquels mon peuple fait face depuis des décennies. Jean Baptiste Nkuliyingoma se trompe quand il prétend que mon opinion (ou celle de tout autre détenu) ne peut rien valoir. Qu'il laisse les lecteurs apprécier. S'il savait combien la production intellectuelle des prisonniers du TPIR a grandement contribué à la bonne compréhension de la « crise rwandaise », il se raviserait. Il cesserait en même temps de penser ou de tenter de faire croire que la condamnation d'un détenu le vide de ses capacités et connaissances intellectuelles. Nous luttons pour le maintien de ces dernières en bonne santé. Personnellement, comme quelques autres collègues prisonniers du TPIR, je fais tout pour participer à l'éradication de l'esprit de haine, de division, d'intolérance entre les communautés et les peuples. J'ai été choqué par ce qui s'est passé au Rwanda. Je le regrette profondément. Je le rejette. Dans les limites de mes possibilités, je veux tout faire, en collaboration avec les femmes et les hommes partisans de la vérité et épris de paix, pour que cela ne se reproduise plus ni au Rwanda ni ailleurs en Afrique et dans le monde. Mais je crois que le point de départ pour y parvenir, c'est la recherche de la vérité sur les événements qui ont marqué notre pays ces dernières décennies.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage aux Nations Unies, au TPIR et aux autorités judiciaires et pénitentiaires du Mali qui ont prévu et veillent à l'application des dispositions ci-après :

"Les détenus sont autorisés à se procurer à leurs propres frais les livres, journaux, lectures, articles de papeterie et autres moyens de s'occuper compatibles avec les intérêts de l'administration de la justice ainsi que la sécurité et l'ordre du Quartier pénitentiaire et de la prison.

En particulier, les détenus ont le droit de se tenir régulièrement informé de l'actualité en lisant des journaux, revues et autres publications, en écoutant la radio et en regardant des émissions de télévision".

Grâce à ces dispositions, les prisonniers du TPIR sont régulièrement informés de la marche du monde et sont au courant de la marche de leur peuple et des problèmes qu'il rencontre. Ils peuvent ainsi, bien que peut-être de loin, participer par écrit à la recherche des solutions.

### VI. Conclusion : des idées, pas des invectives

Depuis que je suis dans les mains du TPIR, du 26 mars 1996 à ce jour, j'ai bénéficié des conditions de détention me permettant de réfléchir sur l'évolution de mon pays et de m'exprimer là-dessus. Avec mes codétenus, j'ai participé à l'analyse et à la critique d'importants documents : rapports des Nations Unies, de l'OUA, etc. sur le Rwanda. Souvent nous avons eu l'initiative d'écrire de volumineux documents à l'adresse du TPIR ou des autorités des Nations Unies. Comme toujours, j'ai privilégié les idées, jamais des invectives. Le débat ou, pour rencontrer Nkuliyingoma, mon point de vue sur *Inkundura* et son auteur ne doit pas faire mauvaise exception. Privilégions les idées, les informations objectives. Échangeons des données susceptibles de permettre au peuple rwandais de se mettre solidement et durablement debout dans la paix et la liberté pour tous. Je le rappelle: la vérité libère, et la liberté sauve.

Ferdinand Nahimana